



KRAV MAGA DEFENCE SYSTEM 27

FEUILLE D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone(s) :

N° de Licence :

E-mail :

Pour valider votre dossier veuillez fournir :

1 photo d'identité pour la première adhésion.

Certificat médical :

Le certificat médical n'est plus nécessaire en application de l'article L. 231-2 du Code du sport, toute personne **majeure** peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

Le certificat médical n'est donc plus un sujet pour tout licencié majeur, qu'il soit pratiquant en loisirs, ou en compétition.

Concernant les personnes **mineures**, un questionnaire de santé devra être rempli conjointement avec leurs responsables légaux.

Ce questionnaire médical se trouve sur le site internet de la fédération au lien suivant :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licenciers/certificat-medical/>

Le responsable légal du mineur, devra attester sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Un modèle d'attestation sur l'honneur se trouve également sur le site internet suivant :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licenciers/certificat-medical/>

Pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire médical ne doit être communiqué aux clubs. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs.

Les forfaits comprennent :

- La cotisation annuelle au club
- La licence due à la Fédération Française de Karaté (FFK) au tarif de **37 euros**.

Un passeport sportif **FFK Krav Maga** peut être commandé, celui-ci est en **supplément**, mais, il est nécessaire si vous souhaitez passer des grades ou faire des stages. Celui-ci est valable 6 ans.

Cotisation Annuelle Licence FFK incluse	Adulte	Adolescent 13 ans à 17 ans	Enfant 7-12 ans
Cours tous niveaux	230 euros	200 euros	
Self Défense Enfant			160 euros

Cours tous niveaux Adultes et Adolescents : 2 cours par semaine soit 4h30 d'activité.

Cours Enfants : 1 cours de 1h par semaine.

- Pour une pratique optimale, nous demandons à ce que les enfants aient pour suivre les cours à minima une protection génitale, et des protèges tibias. Les gants (Mitaines) sont fortement conseillés. Nous proposerons aux parents qui le souhaitent un Pack de Protections lors de l'inscription.

COURS CHOISI	MONTANT TOTAL A RÉGLER	RÈGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS	
Cours tous niveaux		OUI	NON
Cours enfant		OUI	NON

--- Vous avez la possibilité de régler en quatre fois, les chèques remis à l'inscription seront débités à raison de 1 par mois à compter du mois d'adhésion.

--- Pour les bénéficiaires de la campagne **Pass'Sport** reconduite par le Ministère des Sports, **50 euros** seront à déduire du montant de la cotisation.

--- Sauf cas particulier repris au règlement intérieur, aucun remboursement de cotisation ne sera opéré en cours d'année.

--- Une attestation pour les Comités d'Entreprise pourra être remise sur demande et après règlement.

Autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence (pour les mineurs) :

Je soussigné(e).....

Autorise le personnel encadrant du club KMDS 27 à prévenir les autorités médicales compétentes afin d'hospitaliser mon enfant si nécessaire.

Nom et Prénom de l'enfant :

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM :

Prénom :

Téléphone :

POINT SUR LES DONNÉES PERSONNELLES TRANSMISES

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (**RGPD**), les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement pour la gestion des adhérents. Elles permettront l'envoi de la convocation aux assemblées générales, le traitement des données nécessaires à la gestion des activités sportives au sein de l'association, ainsi que la communication sur la vie de l'association.

Nous recueillons dans ce document les données suivantes : Nom, Prénom, date de naissance adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées pour la gestion des adhésions au sein de la Fédération Française de Karaté par le Président Mr LARUE Michaël.

La base légale du traitement est le **consentement**.

Pour cela, vous devez donner votre consentement explicite à la fin du bulletin d'adhésion. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Les membres du bureau de l'Association, ainsi que l'ensemble des responsables fédéraux dans le cadre de leurs missions respectives.

Les données sont conservées pendant la durée de validité de l'adhésion et au minimum deux ans laissant ainsi le temps nécessaire au renouvellement de ladite adhésion.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement de vos données. Pour cela, vous pouvez adresser votre demande à Mr le Président en précisant vos : nom, prénom, adresse.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles par courrier postal.

Si vous estimez, après contact, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

J'accepte que **Mr LARUE, Président du Krav Maga Defence System 27** collecte et utilise mes données personnelles renseignées dans ce bulletin dans la cadre de la gestion des adhésions et pour toutes les finalités préalablement détaillées.

Fait à, le

Signature



KRAV MAGA DEFENCE SYSTEM 27

Règlement Intérieur 2024/2025

Afin de pratiquer le KRAV MAGA et de permettre à toutes et tous d'évoluer dans les meilleures conditions possibles, il est recommandé à tous les élèves de respecter IMPERATIVEMENT les consignes ci-après.

CONCERNANT LES COURS :

Tout au long de l'année, les cours sont assurés aux jours et heures définis lors de la rentrée sportive. Durant les vacances scolaires les cours ne sont pas assurés sauf souhaits et disponibilités des instructeurs. La saison sportive s'étale de début Septembre à fin Juin de l'année suivante.

Lors des cours, nous serons amenés à mettre en place des jeux de rôle entre élèves, des mises en situation permettant de valider les différentes techniques apprises, alternant ainsi les rôles d'attaquant et défenseur. Ces mises en situation pourront se faire avec ou sans armes factices (couteau, pistolet, fusil)

Les informations concernant le club seront données lors des cours et diffusées par l'intermédiaire des supports tels que : Boite de Messagerie (Mail), site Internet du club ou réseaux sociaux tel que Facebook, WhatsApp.

LA TENUE :

Tenue adaptée à la pratique sportive.

Les protections génitales sont **Obligatoires**, le protège dents, protège tibias, les gants de boxe ou mitaine sont conseillés pour le cours de boxe.

Des chaussures de sport devront être exclusivement réservées à l'accès à la salle.

Nous **interdisons** durant la pratique sportive le port visible de tout signe politique, philosophique ou religieux.

L'HYGIÈNE :

Le port de boucles d'oreilles piercings, bijoux, montre, lunettes, bagues etc...est strictement interdit.

Toute plaie devra être pansée et couverte. Si celle-ci continue de suppurer ou saigner, l'élève sera mis à l'écart du groupe, pour d'évidentes raisons d'hygiène envers les autres pratiquants.

LA SANTÉ :

Si une blessure a eu lieu au cours de l'entraînement ou en dehors de la salle d'entraînement, l'élève se verra demander un certificat médical d'autorisation de reprise des cours si cette blessure a engendré un arrêt de l'entraînement de par sa gravité.

Les problèmes de santé pouvant générer des malaises sans empêcher la pratique, devront être signalés au professeur dans l'intérêt de l'élève.

Le club ne saurait être tenu responsable d'accidents de santé survenus lors de la prise de médicaments avant, pendant et après l'entraînement, la prise de ces médicaments étant soumise à l'autorisation de la pratique du KRAV MAGA par le médecin sportif consulté.

LE COMPORTEMENT :

Chaque élève devra :

- Saluer le ou les instructeurs qui s'y trouvent
- Respecter l'état général et la propreté de la salle, des vestiaires, des sanitaires des parkings et des pelouses.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents tant que le cours n'a pas débuté et dès que celui-ci est terminé (sortie de la salle).

Les enfants pour des raisons de sécurité doivent attendre et être récupérés dans la salle et non à l'extérieur de celle-ci.

Il est donc impératif que les parents s'assurent que le cours ait bien lieu, que l'instructeur soit présent avant de déposer leurs enfants.

Le Bureau se laisse le droit si ces consignes ne sont pas respectées et après plusieurs rappels à l'ordre, d'engager la radiation de l'élève comme prévue aux statuts.

Un remboursement de la cotisation en cours ne pourra être réclamé.

Droit à l'image :

Dans le but d'alimenter ses supports tel que Site internet, Réseaux sociaux, l'association pourra être amenée à prendre des photos lors d'entraînements ou lors de tout autres événements sportifs auxquels elle participe.

Dans le cas où l'élève ne souhaite pas apparaître sur ces photos il pourra en faire part au Community Manager avant toute diffusion.

Merci d'indiquer votre choix ci-dessous :

J'autorise le droit à l'image	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
-------------------------------	------------------------------	------------------------------

Cotisation :

Le **KMDS 27** est une association type loi 1901.

Les tarifs en vigueur sont votés et fixés par l'Assemblée Générale pour la saison.

Une fois la saison débutée par l'adhérent et comme mentionné aux statuts, aucun remboursement de la cotisation ne pourra être demandé. (Sauf raison médical avec certificat à l'appui)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le présent Règlement Intérieur du KMDS 27.

NOM :

PRENOM :

Date et Signature de l'élève (ou de son représentant légal) :